

Délibération du Conseil Municipal du Lundi 19 Octobre 2026

Délibération n°20261910-004

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	13
Date de convocation :	8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, Mme TRIBET Aurélie, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. MAILLIEN Mathieu, M. COURTAUD Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme MOULINAT Lucie, Mme LAMOT Annie

Absents :

Pouvoirs : M. DUFAY Dominique a donné pouvoir à Mme ELION Virginie

M. MAILLIEN Mathieu est nommé secrétaire de séance

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2025/2026

La loi du 22 juillet 1983 précise que les Communes qui ne disposent pas d'écoles doivent participer aux dépenses engagées par les Communes qui accueillent les enfants concernés. Elle dispose de plus, que, lorsque « les écoles d'une Commune reçoivent des élèves dont les familles sont domiciliées dans une autre Commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait en accord avec les Communes concernées ».

Madame le Maire propose donc de demander une participation aux Communes voisines non dotées d'une école, dont les enfants viennent à l'école à Aigurande, qui se limiterait aux fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la participation des Communes voisines ne disposant pas d'écoles à 140 € par élève fréquentant les écoles d'Aigurande, pour l'année scolaire 2025/2026.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

**Le Secrétaire de séance,
Mathieu MAILLIEN**



**Le Maire,
Virginie ELION**

Publiée le :